



# L'emploi des personnes handicapées

Les handicaps ne doivent pas constituer une limitation à la recherche d'un emploi satisfaisant. Le fait de comprendre comment gérer une nouvelle blessure parallèlement à l'emploi—qu'il s'agisse de concevoir une recherche d'emploi et de chercher des aménagements ou de protéger l'assurance maladie - peut aider les personnes handicapées à se construire une vie professionnelle enrichissante.



## Q : J'aimerais trouver un emploi. Par où dois-je commencer ?

La Fondation Christopher & Dana Reeve a récemment publié « *L'emploi des personnes handicapées* », un guide complet sur la recherche ou le retour au travail après avoir subi une blessure. Téléchargez un exemplaire sur notre site web ou appelez nos spécialistes de l'information pour que la brochure vous soit envoyée par e-mail. Outre des explications approfondies sur des sujets allant de l'impact de l'emploi sur le revenu de sécurité complémentaire

à l'utilisation de technologies d'assistance pour relever les défis liés au travail, la brochure offre également des conseils sur la manière d'aborder les entretiens et d'embrasser les forces uniques qu'apporte le fait de vivre avec un handicap. Utilisez ce livret pour définir vos objectifs, identifier vos lacunes en matière d'éducation ou de formation, et tracer la voie vers une recherche d'emploi réussie.

### **Q : Existe-t-il des programmes ou des services qui peuvent m'aider à déterminer ce qui m'intéresse et me fournir une formation ?**

Commencez par appeler votre agence locale de réadaptation professionnelle. Financés par le ministère américain de l'éducation et présents dans tous les États, les programmes de réadaptation professionnelle offrent aux personnes handicapées un éventail de services liés à l'emploi, notamment l'orientation professionnelle, la formation en cours d'emploi, l'éducation et le placement. En outre, Ticket to Work et Plan to Achieve Self-Support (PASS) sont des programmes fédéraux d'incitation au travail qui peuvent aider les personnes qui veulent travailler à élaborer un plan pour y parvenir. Ticket to Work, créé en 1999, offre des services gratuits de réadaptation professionnelle et de soutien aux personnes bénéficiant de l'assurance invalidité de la sécurité sociale et du revenu complémentaire de sécurité. Les participants ont choisi des prestataires locaux tels que des organisations à but non lucratif ou des centres de vie autonome pour les aider à atteindre des objectifs professionnels ciblés, qu'il s'agisse de créer une entreprise ou de trouver un emploi à temps partiel. Parmi les exemples de services de soutien proposés dans le cadre de Ticket to Work, on peut citer l'orientation professionnelle, l'accompagnement aux entretiens, le jumelage, l'aide à la scolarité et au transport. Les personnes participant au programme PASS mettent de côté leurs revenus SSI pour atteindre un objectif de travail spécifiquement défini ; contrairement aux règles de revenu SSI ordinaires, les revenus mis de côté pour les objectifs de travail liés au PASS ne réduisent pas les prestations SSI. Le programme peut servir à acheter des fournitures pour démarrer une entreprise ou à payer une éducation ou une formation supplémentaire.

### **Q : J'aimerais reprendre le travail que j'avais avant d'être paralysé. Comment dois-je procéder ?**

Prenez le temps d'évaluer vos options après une blessure. Ne démissionnez pas immédiatement de votre emploi ou ne supposez pas que le handicap présente des défis insurmontables. Dès que possible, contactez le bureau des ressources humaines de l'entreprise pour déterminer votre admissibilité à l'invalidité à court terme ou à l'invalidité à long terme. (Les aidants peuvent bénéficier de la loi sur les congés familiaux et médicaux, qui permet aux employés éligibles des employeurs couverts de prendre un congé non rémunéré, protégé par l'emploi, pour des raisons familiales et médicales spécifiques, sans perdre leur couverture d'assurance maladie). Une fois la réadaptation et le rétablissement en cours, les personnes devront évaluer si le retour à l'emploi qu'elles occupaient précédemment est possible avec des aménagements raisonnables. Le Job Accommodation Network (JAN), basé à l'université de Virginie occidentale et financé par le

ministère américain du travail, est une ressource gratuite, confidentielle et inestimable pour les employés handicapés et leurs employeurs. Grâce à son personnel disponible par téléphone, SMS et courrier électronique, et à une base de données consultable (organisée par handicap et aménagement), le JAN peut aider à identifier des solutions permettant de poursuivre le travail après une blessure. Si les aménagements ne sont pas suffisants pour vous permettre de retrouver le même emploi, demandez-vous si vos compétences peuvent être transférées vers un autre rôle au sein de l'entreprise ; un couvreur victime d'une lésion de la moelle épinière et qui ne peut plus assumer physiquement ce travail pourrait plutôt mettre ses connaissances à profit sur le terrain, en fournissant des estimations aux clients à l'aide d'un drone.

### **Q : Je crains que le fait de travailler ne me fasse perdre mon assurance maladie et ma couverture des soins personnels. Comment puis-je déterminer l'impact à l'avance ?**

L'accès à l'assurance maladie fédérale et aux prestations d'invalidité peut constituer un filet de sécurité essentiel pour les personnes ayant subi une lésion de la moelle épinière ou vivant avec d'autres handicaps. La crainte de ne plus avoir droit à ces prestations — combinée à l'incertitude quant à l'impact d'un handicap sur l'obtention d'un emploi—peut constituer un obstacle à la recherche d'un emploi. Les conseillers en réadaptation professionnelle et les prestataires qui travaillent en partenariat avec Ticket to Work et PASS peuvent aider à évaluer l'impact d'un emploi sur les prestations. La Reeve Foundation offre également l'accès à un analyste des prestations préalables à l'emploi qui peut vous aider à déterminer si le fait de renoncer aux prestations d'invalidité pour accepter un emploi est une option qui convient à votre situation particulière. Appelez nos spécialistes de l'information pour plus d'informations.

### **Q : Je n'ai pas de diplôme universitaire et mon niveau de paralysie m'empêche de faire tout travail physique. Puis-je être employé ?**

Oui. Les services de réadaptation professionnelle et les programmes fédéraux d'incitation au travail, tels que Ticket to Work et PASS, peuvent aider les personnes handicapées à accéder à l'éducation ou à la formation pour soutenir un nouvel emploi. En outre, les autorités d'embauche spécifiques aux États et fédérales offrent un processus d'embauche accéléré et non compétitif pour les personnes handicapées. Si certains emplois exigent un diplôme universitaire, beaucoup n'en exigent pas. Les emplois fédéraux de niveau GS-2 sont accessibles aux personnes titulaires d'un diplôme d'études secondaires et la plupart des postes d'employé de bureau et d'assistant ne requièrent que trois mois d'expérience professionnelle générale. Contactez votre agence locale de réadaptation professionnelle pour savoir comment et où postuler aux emplois de l'État ou visitez [USAJOBS.gov](https://www.usajobs.gov) pour consulter les listes d'emplois fédéraux et en savoir plus sur l'autorisation d'embauche de l'annexe A.

### **Q : Je ne veux pas travailler mais je veux rester occupé. Quelles options dois-je envisager ?**

Le volontariat est un acte de générosité qui profite à la fois à ceux qui donnent et à ceux qui reçoivent. Pour les personnes handicapées, le partage des compétences et des talents avec le monde entier peut non seulement aider à remplir le temps, mais aussi à éloigner les sentiments d'isolement et de dépression. Faites un brainstorming sur les activités potentielles en pensant à ce que vous aimiez faire avant de subir votre blessure. Si vous étiez un joueur de football passionné, entraîner une équipe de jeunes pourrait vous satisfaire. Si vous aimez lire, envisagez d'enregistrer des livres et des articles d'actualité pour des organisations au service des malvoyants. Appelez votre banque alimentaire locale et voyez si elle a besoin de serveurs pour les repas ou même de quelqu'un pour accueillir les clients à leur arrivée. Soutenez les personnes souffrant de nouvelles lésions de la moelle épinière en faisant du bénévolat dans votre centre de rééducation local ou en devenant un mentor auprès de la Reeve Foundation ([www.ChristopherReeve.org/peer](http://www.ChristopherReeve.org/peer)).

Sources : La Fondation Christopher & Dana Reeve, « l'emploi des personnes handicapées », le Council of State Administrators of Vocational Rehabilitation, l'administration de la sécurité sociale, la Loi sur le congé familial et médical, réseau d'adaptation des emplois, USAJOBS.

### **Vous avez besoin de parler à quelqu'un ?**

Nos spécialistes de l'information sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Appelez le numéro gratuit 1-800-539-7309 du lundi au vendredi, de 9 h à 20 h, heure de l'Est. Vous pouvez aussi programmer un appel ou poser une question en ligne à l'adresse <https://www.christopherreeve.org/fr/get-support/ask-us-anything/form>.

Les informations contenues dans ce message sont présentées dans le but de vous informer et de vous sensibiliser quant à la paralysie et ses effets. Rien de ce qui est contenu dans ce message ne doit être interprété comme un diagnostic ou un traitement médical et utilisé au lieu et place de l'avis de votre médecin ou de tout autre prestataire de soins de santé qualifié. Si vous avez des questions liées aux soins de santé, veuillez appeler ou consulter rapidement votre médecin ou tout autre prestataire de soins de santé qualifié. Consultez toujours votre médecin ou un autre prestataire de soins de santé qualifié avant de vous lancer dans un nouveau traitement, un nouveau régime ou un nouveau programme de remise en forme. Ne jamais ignorer un avis médical ni tarder à le demander suite au contenu de ce message.

Cette publication est supportée par l'Administration for Community Living (ACL), U.S. Department of Health and Human Services (HHS) dans le cadre d'une aide financière d'un montant total de 8 700 000 \$, financée à 100 % par l'ACL/HHS. Le contenu de ce document est celui de l'auteur ou des auteurs et ne représente pas nécessairement le point de vue officiel de l'ACL/HHS ou du gouvernement américain, ni ne constitue une approbation de leur part.